

**BUREAU COMMUNAUTAIRE du 8 juin 2026  
Extrait des délibérations n°BC2026-021**

Date de convocation : 2 juin 2026.

Les membres du bureau dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 8 juin 2026 à 19h, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHEUX, salle polyvalente de CANAPPEVILLE.

Secrétaire de séance : Sébastien BONNEAU

Membres en exercice : 26

Présents : 26

Pouvoir(s) : 0

Présent(e)s :

Mesdames Christine LOUIS – Marie-Noëlle CHEVALIER - Laurence DUVAL – Françoise MAILLARD – Martine SAINT-LAURENT – Catherine SAMSON – Isabelle VAUQUELIN - Laurence VANDEVILLE

Messieurs Arnaud CHEUX - Hugues BOURGAULT – Jean-Charles PARIS - Alain DEBUS – Didier RICHARD – Thierry ORONA – Marc ROMET – Giovanni BERTHELIN - Jérôme HENON – Sébastien BONNEAU - Benoît HENNART – Jean-Paul LEGENDRE – Joël LELARGE – Didier LEMOINE – Philippe PICARD - Gérard PLESSIS – Yann ROUSSIAU - Laurent VALLEE.

Excusé(e)s : /

Absent(e)s : /

**Objet : Subvention au profit de l'UCIAL du pays du Neubourg**

Depuis la reprise de la présidence de l'UCIAL, Madame Karine LETELLIER, avec l'ensemble du bureau de l'association s'efforcent de proposer des animations visant à renforcer la dynamique du commerce de proximité sur le territoire.

A titre d'exemple, l'Union Commerciale du pays du Neubourg a organisé en fin d'année 2025 l'opération NOVEMBRE GAGNANT, soutenue par la communauté de communes, et cette opération a été un réel succès avec plus de 1000 participants au jeu concours.

Dans ce cadre, l'UCIAL a transmis son programme d'animations pour l'année 2026 comprenant notamment :

- Une braderie de printemps,
- Une quinzaine commerciale au mois de mai,
- Les animations de la Saint-Léger,
- L'opération « Novembre Gagnant »,
- Une animation calendrier de l'Avent tout au long du mois de décembre.

Ces animations ont pour objectif de soutenir l'activité des commerces de proximité, d'attirer la clientèle dans les centres-bourgs et de favoriser la consommation locale.

Compte tenu du développement du programme d'animations et afin de garantir l'attractivité des opérations commerciales, l'UCIAL sollicite une subvention de la communauté de communes du pays du Neubourg pour participer au financement des animations et des lots mis en jeu.

Ces actions pouvant bénéficier à l'ensemble des commerces adhérents de l'UCIAL, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande et d'accorder à l'UCIAL une subvention d'un montant de 4.000 euros au titre du programme d'animations 2026.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la délibération n°2026-025, en date du 8 avril 2026, portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au profit du bureau, notamment en matière d'attribution de subventions jusqu'à 10.000 euros par demandeur, par an et de prendre toute

décision nécessaire à leur règlement, et ceci dans la limite des crédits inscrits,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique en date du 2 juin 2026,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Et après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- Décide le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 4.000 euros au bénéfice de l'UCIAL du pays du Neubourg au titre du programme d'animation 2026,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget principal 2026 (article 65748).

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Sébastien BONNEAU



Le Président,  
Arnaud CHEUX

